

Surélévation des bâtiments et copropriété (3,5 heures)

Domaine d'intervention : Immobilier

OBJECTIFS

À l'issue de la formation, le participant sera capable de :

- Maîtriser le cadre juridique et les modalités de décision d'une surélévation en copropriété.
- Appréhender les conséquences juridiques de cette surélévation

PUBLIC

Cette formation s'adresse aux Promoteurs, développeurs foncier, responsables de programmes, aménageurs, lotisseurs, constructeurs, bailleurs sociaux, responsables de l'aménagement et de l'urbanisme, architectes, maîtres d'œuvre, marchands de biens, agents immobiliers et transactionnaires, banquiers, notaires, avocats...

PRÉREQUIS

Aucun.

MÉTHODES MOBILISÉES

METHODES PEDAGOGIQUES

Les méthodes seront adaptées aux objectifs et au stagiaire : Apports théoriques, méthodologiques, processus d'amélioration des pratiques personnelles et collectives, exercices pratiques individuels/en petits groupes, échanges de pratique, quiz par le biais de plateforme Wooclap, Kahoot ou Beekast,

MOYENS ET OUTILS

La formation propose les modalités du présentiel avec des salles équipées dans les locaux du Cnam.

La formation nécessite également les outils suivants : ordinateur ou téléphone connecté. Le support de formation est transmis à la remis de la formation par voie numérique.

INTERVENANT

Aline Bossard, professeure, formatrice et consultante à l'ICH Ouest, diplômée Notaire.

Formation INTER

Modalité(s) proposée(s)



Présentiel

Dates

29/04/2025

Durée

3,5 heures

Lieu

Cnam, 25 boulevard Guy Mollet, Nantes

Horaires

9h00-12h30

Accessibilité

Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Pour vos questions spécifiques, un référent Cnam est dédié à l'accompagnement : handi@cnam-paysdelaloire.fr

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Lors de la formation, les acquis du participant seront évalués au regard des objectifs (Quiz, mise en situation, cas pratiques, ...)
- Une évaluation satisfaction est proposée auprès de chaque stagiaire.
- Une attestation de formation sera remise à chaque participant.
- Dispositif non certifiant

PROGRAMME

Accueil et introduction (15 minutes)

Présentation de la formation, tour de table, introduction.

PARTIE 1 : CADRE JURIDIQUE DE LA SURELEVATION EN COPROPRIETE (50 MN)

- Propriété et cession du droit de surélever
 - Spécificités de la mise en place d'un lot transitoire
- Apport théorique, cas pratiques*

PARTIE 2 : PROCESSUS DECISIONNEL (50 MN)

- Différentes étapes de la prise de décision et modalités de vote en AG
- Apport théorique, mise en situation*

PARTIE 3 : CONSEQUENCES DE LA SURELEVATION (50 MN)

- Implication de la surélévation sur la répartition des tantièmes de parties communes et de charges
 - Conséquences pour les copropriétaires et la gestion des parties communes
- Apport théorique, mise en pratique*

Clôture (15 minutes)

Résumé des points essentiels, échanges et tour de table.
Quizz interactif

Délai d'accès

Jusqu'à 48h avant le début de la formation et en fonction des places restantes et d'un minimum d'inscrits

Tarifs

220 euros / stagiaire (Repas non inclus) (tarif normal demie journée)

Conditions générales de vente sur le lien [suivant](#)

Contact

Pôle immobilier (ICH, CRDI, Cami)
02 40 16 46 28
ich.ouest@cnam-paysdelaloire.fr

Conseiller entreprise :
[Lien « nos contacts entreprises »](#)

Pour aller plus loin

- [ICH : catalogue de formation inter-entreprises 2025](#)
- [ICH : catalogue de formation intra-entreprises](#)

Points forts de la formation

- Formation assurée par une professionnelle spécialisée et expérimentée
- Modalités pédagogiques actives, axées sur le partage d'expérience

Taux de satisfaction

94,02 % de satisfaction sur l'ensemble de nos formations courtes en 2024